

CAP catégorie C du 04 mai 2023

La CAP (Commission Administrative Paritaire) des personnels de catégorie C s'est déroulée le 4 mai 2023.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire adjoint.
- Lecture des différentes déclarations liminaires (DL) des organisations syndicales (OS), ci-joint celle de **la CGT**.
- Examen d'une proposition de sanction de quatrième groupe, audition de l'expert de l'administration, délibération à huis clos.
- 4 dossiers de prolongations de stage.
- Questions diverses.

Comme **la CGT** avait alerté et anticipé, depuis des années, nous y sommes, le Ministère des Armées constate maintenant un manque d'attractivité et de fidélisation de ses personnels depuis déjà quelques temps. Ce problème devient désormais suffisamment préoccupant pour que l'administration se penche sur cette situation.

Le Président de séance a indiqué que la qualité du recrutement est une responsabilité du management et qu'il fallait savoir recruter et en particulier sur les recrutements des personnels sans concours en mettant l'accent sur l'importance des membres de jury en indiquant qu'il ne fallait pas baisser la vigilance. Pour **la CGT**, seul le recrutement par concours pour les fonctionnaires doit être la règle pour garantir l'égalité des chances, tout en respectant le niveau de diplôme au concours proposé.

Le Président précise que la fonction publique territoriale semblerait plus attractive et capte certain personnel de la fonction publique d'Etat, notamment du ministère des armées.

Au vu de la situation des effectifs, le Président indique que la conjoncture actuelle n'est plus aux IDV, ni aux ruptures conventionnelles, le ministère voudrait garder ses personnels.

Le Président indique qu'il faudrait pouvoir garder et maintenir un lien avec les personnels démarrant au Ministère et qui le quitte car attirés par de meilleures propositions sans toutefois forcément leur proposer une carrière complète au sein du Ministère.

Le Président indique que l'Administration se rapprochera des différentes Fédérations syndicales afin de trouver des solutions, des idées face au recul de l'attractivité du ministère des Armées.

La CGT forte de 128 ans d'expérience saura proposer des solutions modernes et progressistes pour faire avancer les choses dans le bon sens.

Si la fonction Publique d'aujourd'hui a évolué par rapport à celle imaginée par Maurice Thorez au lendemain de la guerre, il ne faut pas oublier l'élément cardinal qui était d'avoir des agents préservés de toute pression, protéger le fonctionnaire de l'arbitraire et éviter l'instrumentalisation de l'administration par un pouvoir politique quelconque. Plus que jamais cette vision reste d'une modernité qui a prouvé son efficacité pour la construction et le fonctionnement de notre pays jusqu'à nos jours. Mais depuis, les différentes reformes de la fonction publique, viennent déstructurer et fragiliser son fonctionnement en profondeur. Nous pouvons le constater tous les jours.

La CGT a souligné une nouvelle fois que le projet de Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024 – 2030 portée à 413 milliards d'euros néglige encore une fois la place des personnels civils qui représentent pourtant 23% des effectifs du Ministère des armées.

La CGT rappelle que l'on peut se cacher derrière le fait que le salaire ne fait pas tout, il est bon toutefois de ne pas oublier que la fonction première d'un emploi est d'avoir un revenu décent qui permette de vivre et de faire vivre sa famille.

Encore une fois **la CGT** a des propositions pragmatiques et tout à fait finançables car à vouloir réinventer en permanence « l'eau chaude » nous passons à côté de solutions efficaces.

Voici quelques revendications de **la CGT** qui devraient rendre attractive la fonction publique :

- Augmentation du point d'indice de 10 % immédiatement afin de corriger les plus de 20% de perte du « pouvoir d'achat » depuis 2000.
- Indexation du point d'indice sur l'inflation.
- Amélioration des conditions et organisation du travail en passant aux 32 heures, poste Télétravaillable, Protection Sociale Complémentaire (PSC) revalorisée et un 13eme mois.
- Moratoire sur les restructurations et réorganisations permanentes
- Revoir la politique de mobilité qui est inégalitaire suivant son bassin d'emploi
- Abrogation du RIFSEEP et de tous pseudo systèmes « Méritocratiques »
- Retraite à 60 ans
- Dialogue social de qualité

Justement, concernant les échanges de cette CAP C pour certains dossiers, ils ont parfois souffert d'une certaine rigidité « mécanique » dans un espace-temps relativement étriqué et une ambiance plutôt tendue. Malheureusement la finalité des divers échanges entrecoupés par 2 suspensions de séances demandées par les OS n'ont pu déboucher sur certains dossiers vers un consensus unanime entre l'administration et les organisations syndicales. Nous pouvons donc déplorer que nos avis ne soient pas plus pleinement pris en considération dans les cas de dossiers aussi sensibles comme cela devrait l'être dans une commission paritaire.

La CGT rappelle aux personnels dont le dossier sera évoqué à la CAP, de contacter les élus CGT dès que possible, pour ceux-ci puissent étudier leur dossier de façon approfondie pour mieux les défendre en CAP.

Prochaine CAP C les 6 et 7 juillet 2023.

Vos élus CGT en CAP Catégorie C :

Laura Godec (02 98 22 66 35 – laura.godec@intra.def.gouv.fr)

William Penalver (05 65 58 49 06 – william.penalver@intra.def.gouv.fr)



**DÉCLARATION
LIMINAIRE**

www.fnte.cgt.fr



CAP catégorie C du 04 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au 1er mai, devant l'inflation galopante qui continue, le Smic a été automatiquement relevé de 2,2 %, ce qui pour la CGT est nettement insuffisant pour faire face au coût de la vie qui explose. Cela a eu aussi pour conséquence, l'augmentation des plus bas échelons des grilles des fonctionnaires. L'indice majoré le plus bas passe de 358 à 361.

- les 8 premiers échelons de la catégorie C1 percevront la même rémunération pendant 12 ans,
- les 5 premiers échelons de la catégorie C2 percevront la même rémunération pendant 5 ans
- les 2 premiers échelons de la catégorie C3 percevront la même rémunération pendant 2 ans.

Quelle attractivité pour la fonction publique ?! Le même salaire pendant 12 ans. Pour la CGT, ce n'est pas cette politique salariale qui réglera les problèmes de recrutement, les salaires du secteur privé peuvent être plus attractifs. D'autant plus, qu'avec les différentes restructurations que subit le ministère depuis 2008, bon nombre de catégorie C occupent des postes à responsabilité de catégorie B, et font aussi de l'encadrement.

Le président de la République a annoncé l'augmentation substantielle du budget alloué au ministère des armées, quelle part de ce budget sera consacré aux personnels du ministère ?

Le gel du point d'indice pendant 11 ans avait déjà tassé les grilles indiciaires de tous les corps, aujourd'hui elles sont complètement écrasées et reflètent l'absurdité de suivre le smic comme seule référence, sans revoir en globalité ces grilles.

Justement dans l'agenda social, qu'en est-il de la mise en œuvre du chantier interministériel concernant « accès, parcours, et formation professionnelle », notamment pour la catégorie C ?

Lors de la préparation de la précédente CAP des catégories C, nous avons évoqué auprès de la DRH-MD, les besoins d'équiper les élus en CAP de SMOBI. Où en est la réflexion et concrètement quelles sont les directives données aux services concernés ?

Depuis le mois de janvier, l'intersyndicale s'oppose, à juste titre, à la réforme des retraites qui est injuste et violente, le 1er mai a été historique, avec pas moins de 2,3 millions de manifestants dans les rues de France et toujours 9 salariés sur 10 opposés fermement à cette réforme. La CGT reçoit des soutiens internationaux pour continuer de lutter contre cette réforme toxique. Le combat continue...

Je vous remercie de votre attention.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat

263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.89.16 - trav-etat@cgt.fr

